

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Claude Houle Beausoleil

<https://www.cadre21.org/membres/205e928b04083af43a5e87a1>

Date d'obtention : 2021-03-11 20:11:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un premier rencontrer la personne en étant accueillant qui nous divulgue l'information.

Prendre la grille : signalement d'incident d'autoexplotation juvénile.

Poser les questions et écrire les réponses dans la questionnaire.

Vérifier si s'est un acte impulsif ou malveillant.

Expliquer notre rôle.

Vérifier et valider les intentions de la personne, la nature des photo et l'étendu.

Rencontre chaque personnes qui ont reçu la photo , s'assurer de faire effacer les photos et surtout jamais les regarder , respecter l'intégrité de la personne.

Faire savoir à la personne qu'elle va s'en sortir.

Vérifier l'information auprès des jeunes témoins ou impliqués.

Faire passer la grille à tous ceux impliqués.

Tenir informer notre direction

travailler en étroite collaboration avec le système de police.

Ne pas divulguer d'informations au journaliste.

Ne pas travailler pour le policier mais bien en collaboration , donc si le policier vous dit rencontrer tel jeune se n'est pas dans notre mandat.

Informé toujours les parents

Donner du soutien

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Faire passer la grille d'évaluation en tout temps

Si la personne ne collabore pas contacter le système de police

Récupérer le téléphone dans le cas où s'est un acte malveillant

Faire effacer les photos ne jamais les regarder

Jamais divulguer ses information à des tiers personnes comme des journalistes.

Amener le jeune à collaborer, établir un climat de sécurité et d'ouverture.

Si le jeune qui a reçu des photos n'est pas dans notre école et s'est un adulte , travailler en étroite collaboration avec les policiers car ceux-ci vont s'en charger.

Policier et intervenant chacun leur rôle

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Lorsque les photos ont été divulgués à plusieurs personnes sur un réseaux sociaux .

Lorsque la personne est adulte et à l'extérieur de l'établissement

Donc toujours travailler en étroite collaboration et les informer dans un premier temps